

Communiqué de presse

74 entreprises belges de chauffage offrent elles-mêmes une prime de remplacement pour améliorer la qualité de l'air

Un nouveau poêle à bois ou à pellets peut vous rapporter 300 euros en allant sur www.remplacezvotreancienpoele.be

2 octobre 2018 – Maintenant que le mercure recommence à baisser, les Belges rallument le chauffage. En Wallonie, le chauffage au bois est toujours populaire. Pourtant, un poêle sur deux devrait être remplacé. Étant donné que les normes relatives au CO2 et aux particules fines sont plus que jamais à l'ordre du jour de l'agenda public, il est logique que les citoyens soient incités à remplacer leur vieux poêle polluant par un neuf. Un nouveau poêle émet jusqu'à 95 % de particules fines en moins et est neutre en CO2. Toutefois, la Wallonie est la seule région d'Europe à ne pas offrir de primes pour le remplacement des poêles. C'est pourquoi cet automne, 74 entreprises belges du secteur du chauffage offrent elles-mêmes une prime de remplacement de 300 euros.

On voit régulièrement dans les médias des reportages sur l'effet polluant des cheminées et des poêles à bois. Ce genre de message ne va pas disparaître pour l'instant. Et à juste titre, car les feux ouverts et les poêles à bois sont souvent néfastes pour la qualité de l'air. Mais ce n'est pas tout...

Chauffage optimal et faibles émissions

Les poêles à bois et à pellets modernes assurent un plus grand rendement grâce à un chauffage optimal. Conséquence : plus de confort, une température plus constante, des factures moins élevées... mais surtout beaucoup moins d'émissions. L'émission de particules fines chute d'un facteur 50 à un facteur 500. Avec un poêle à pellets, vous vous chauffez avec une source d'énergie neutre en CO2.

« Selon l'Agence pour l'environnement, la combustion du bois est responsable de 35 % des émissions totales de particules fines, et ce n'est pas pour rien que l'UE va imposer des règles plus strictes à partir de 2022. Les poêles à haute technologie que nous recommandons ne sont plus comparables aux anciens modèles. Selon toute logique, notre gouvernement devrait offrir une récompense financière aux citoyens qui remplacent leur vieux poêle polluant », explique Ludwig Van Wonterghem, promoteur de remplacezvotreancienpoele.be

« L'an passé, une étude avait déjà indiqué que près de la moitié des poêles à bois avaient plus de 10 ans et qu'ils devaient donc être remplacés d'urgence. En France par exemple, le gouvernement soutient le remplacement de chauffage depuis 4 ans, et cela a un effet positif sur la qualité de l'air. En Belgique, 74 entreprises du secteur du chauffage font le même. »

Remplacezvotreancienpoele.be

Les personnes qui envisagent de remplacer leur poêle peuvent donc se rendre sur le site Internet www.remplacezvotreancienpoele.be. Les personnes intéressées trouveront sur ce site toutes les informations nécessaires et peuvent s'inscrire jusqu'au 18 novembre. Un expert viendra ensuite vérifier si le poêle ou la cheminée en question répond bien aux

critères. Le cas échéant, le client reçoit une prime de 300 euros à l'achat d'un nouveau poêle à bois ou à pellets.

Les personnes intéressées peuvent bien sûr contacter directement les 34 revendeurs participants :

HAINAUT

[Les Feux de Lamourette](#), [L&D Energy](#), [Art et Pierre SA](#), [Pobra](#), [Au Coin du Feu](#), [Chauffage Michel](#), [Côté feu \(Desmets\)](#), [Home Sweet Home Aménagements SPRL](#), [Cauchie et fils SPRL](#), [AG Chauffage sprl](#)

BRABANT WALLON

[Cheminées Henry](#), [Apex chauffage](#), [Ecochauffe SPRL](#), [Cheminées de Waterloo](#)

LIÈGE

[Carodel](#), [La Tradition Du Feu](#), Un Moment Pour Soi, [Cheminées Lamblotte](#), Lecoq S.A., [Huby Chauffage](#)

LUXEMBOURG

[Poèlerie-Cheminée Chauvaux](#), [Hurdebise Philippe SPRL](#), [Farinelle SPRL](#), [Sud Ramonage SPRL](#), SOS Cheminées – Poèlerie, [Tout feu tout flamme](#)

NAMUR

[Cheminées Dossin](#), [Debry Etabl.](#), [Michaux Jean-François Ets SPRL](#), [Galer SPRL](#), [Lemineur et Fils](#), [Rochette Yves sprl](#), [Ambiance et feu](#), [La Maison du Feu](#)

Cinq conseils pour les personnes souhaitant acheter un nouveau poêle

- Achetez un poêle ayant une puissance adaptée : pas trop élevée ni trop basse. Une nouvelle bâtisse, une maison mitoyenne, un living, une annexe... pour la plupart des espaces, une puissance de 6, 8 ou 10 kW suffit.
 - Demandez conseil pour savoir si le conduit d'évacuation de la cheminée doit être adapté aux températures plus basses des gaz de combustion du nouveau poêle. Par exemple, il est préférable de remplacer une cheminée en briques par une cheminée en acier inoxydable.
 - Surveillez le label énergétique du poêle : tous les poêles à bois qui font partie de l'action ont un label A+, les poêles à pellets ou les poêles combinés ont un label A+ ou même A++.
 - N'hésitez pas à envisager de chauffer d'autres pièces avec le poêle : certains poêles parmi les générations les plus récentes offrent la possibilité de souffler l'air chaud du poêle dans d'autres pièces.
 - Trouvez un bon spécialiste/installateur : sur www.remplacezvotreancienpoele.be vous trouverez un commerçant expérimenté.
-

Pour la rédaction (ne pas publier)

Pour plus d'informations, reportages ou demandes d'interview, veuillez contacter :

Wavemakers PR & Communications

Elke De Mayer

elke@wavemakers.eu

+32(0)485 75 28 66